



Publiée sur le site internet de la commune le : 31 mars 2023
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

Délibération du conseil municipal
du 28 mars 2023 - N° D2023_21

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Absent excusé : 0

Dont 3 absents(es) ayant donné pouvoir :

DEPOISIER Fabrice ayant donné procuration à CAPRI Brigitte

GENOVA Antonio ayant donné procuration à LAURENSON David

SCANU Stéphane ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

Votants : 17 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSON David	x		SCANU Stéphane		x	LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda	x		SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio		x	VOTTERO Cédric		x
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne	x		GLIERE Emeline	x	
CAPRI Brigitte	x		PEPIN Nathalie	x				
TINJOU D Denis	x		AZZOPARDI Karen	x				

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

CONFORMÉMENT à l'article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rapporté la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif pour l'exercice 2023. Cette note est jointe en annexe de la présente délibération ; Monsieur le maire donne lecture du projet de budget primitif pour l'exercice 2023 concernant le budget principal présenté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 440 156,66 €	3 440 156,66 €
Section d'investissement	4 136 772,15 € (dont 342 056,57 € en reste à réaliser)	4 136 772,15 € (dont 169 800,65 € en reste à réaliser)
TOTAL	7 576 928,81 €	7 576 928,81 €

VU l'avis favorable de la commission communale des finances en date du 21 mars 2023 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif 2023 tel que présenté et arrêté ci-dessus.

La secrétaire de séance,



Elisabeth DUCROUX

Le Maire,



Yves MASSAROTTI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.